

Décision

Générale

colonial

Décision n° 33-183-1912 portant nomination dans le service des travaux publics.

n° 33-183-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 janvier 1912

Numéro JO
n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro
1 février 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 5 août 1910 portant réorganisation du personnel des travaux publics et des mines des Colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Vu l'arrêté du Ministre des Colonies en date du 18 novembre 1911 nommant à titre provisoire M. Delporte, commis de 4° classe du cadre général des Travaux Publics des Colonies et l'affectant à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrivée dans la Colonie de M. Delporte ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Delporte est mis à la disposition du chef du service des travaux publics. Il entrera en solde à compter du 10 janvier 1911, veille de son départ de Diré-Daoua pour reprendre son poste. Art. 2. — La solde de M. Delporte est fixée comme suit : Solde d'Europe : 2000 Suppl, colonial : 2000 Il aura droit, en outre, à l'indemnité de cherté de vivres allouée aux divers fonctionnaires de la colonie par l'arrêté du 29 juillet 1899. Art. 3. — La présente décision sera enre gistrée et communiquée partout où besoin sera

P. PASCAL.